

Extrait du Mission TICE 38

<http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/spip.php?article988>

Créer une rubrique

- Réseaux numériques - Système de publication Web - SPIP - Edition de contenus -



Date de mise en ligne : vendredi 20 novembre 2009

Mission TICE 38

Pour créer une rubrique (ou une sous-rubrique) :

- Cliquer sur le bouton "Créer une rubrique" (ou "Créer une sous-rubrique"). Comme pour l'article, la page d'édition de la rubrique se présente en formulaire.
- Compléter le champ "Titre".
- Un texte de présentation du contenu de la rubrique peut-être saisi dans le champ "Texte explicatif" (facultatif) . Il apparaîtra à l'affichage de la rubrique.
- Enregistrer l'article par le bouton "Enregistrer" présent au pied du formulaire.

A noter

- Une rubrique peut contenir d'autres rubriques appelées "sous-rubriques". La publication d'articles s'organise donc en rubriques et sous-rubriques arborescentes.

```
<a class='aide'  
href='http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/ecrire/?exec=aide_index&aide=rubhier&var_lang=fr'  
onclick="javascript:window.open(this.href,'spip_aide', 'scrollbars=yes, resizable=yes, width=740, height=580');  
return false;">En savoir plus...
```

- L'ouverture successive de rubriques permet d'atteindre une sous-rubrique. Pour afficher directement une sous-rubrique, la sélectionner dans le menu hiérarchique qui s'ouvre au survol du 1er bouton de la 2ème barre de menu de l'interface rédacteurs.[http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/IMG/gif_tout_le_site.gif]
- Pour revenir sur une rubrique parent, utiliser les liens de l'arborescence qui se développe sous les barres de menus de l'interface rédacteurs (à gauche).
- Une rubrique n'est visible en ligne que lorsqu'elle contient au moins un article publié.
- Sur le site public et en particulier dans le menu, le titre des rubriques s'affiche par défaut selon l'ordre alphabétique. Il est toutefois possible d'imposer un ordre déterminé en commençant le titre de la rubrique par un numéro d'ordre de la forme : numéro + point + espace (exemple : 01. Nom de la rubrique). Le numéro d'ordre n'apparaît pas dans l'affichage public.